

AVIS DE PUBLICATION

En exécution de l'article 9.2. de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, telle qu'elle a été modifiée dans la suite, il est porté à la connaissance du public que la société SCHINDLER s.àr.l., au nom et pour le compte de la société PROMOTION MEISPELT, a introduit une demande d'autorisation relative à l'exploitation d'un ascenseur à Bertrange, 82D Tossenberg.



Bertrange, le 12 juin 2024

Monique SMIT-THIJS Bourgmestre Georges FRANCK Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bertrange certifie par la présente que l'avis ci-dessus relatif à la demande d'autorisation relative à l'exploitation d'un ascenseur à Bertrange, a été publié aux endroits prévus pour les affichages publics, à partir du 12 juin 2024.

Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 12 juin 2024

Monique SMIT-THIJS Bourgmestre Georges FRANCK

e Secrétaire